

(Source : [Huffington Post](#))



La directive de la ministre déléguée à la santé, Mme Lucie Charlebois, a ravivé le débat... On projette de couper des dentistes attirés à la prévention de la carie dentaire pour économiser 1 million et on dépense 1 million pour fluorer l'eau potable trifluvienne!

En juin 2014, nous avons envoyé au ministre de la Santé, Dr Gaétan Barrette, 70 questions ciblées auxquelles il n'a jamais répondu lui-même. Il a plutôt relayé la tâche au Dr Yv Bonnier-Viger, fervent défenseur de la fluoration. Ce dernier répond à une question à la fois, à raison d'une par mois en commençant par la 70e, donc celles les moins prioritaires. À ce jour, nous avons obtenu **six (6) réponses très peu satisfaisantes, qui reflètent davantage des opinions que les informations factuelles** et rigoureuses que nous espérons. Nous avons trouvé assez inconvenante cette façon de faire, qui cherche davantage à nous endormir plutôt que de travailler à établir un véritable dialogue dans une transparence acceptable. **Ce n'est qu'en 2019 que les citoyens obtiendraient les réponses fondamentales sur la toxicité des produits utilisés et les aspects légaux de la fluoration...** **Permettez-nous de croire que c'est rire du monde et que les citoyens ne méritent pas ce mépris.** Cela devrait être dénoncé publiquement. Le

gouvernement ou à défaut l'opposition officielle à l'Assemblée nationale pourrait-elle le faire?

Depuis 5 ans, les citoyens trifluviens se font tourner en bourrique d'un ministère à l'autre, de la DSP à la Ville de Trois-Rivières, dans un cercle vicieux sans fin où chacun des organismes prétend n'avoir ni réponse, ni imputabilité... **Se peut-il qu'une mesure de santé publique appliquée sur des milliers de patients n'ait ni responsable de l'imputabilité, ni réponses sur ses fondements légaux?**

Pourtant, si la fluoration de l'eau existe, qu'elle est appliquée et que le gouvernement la paie, il nous paraît inadmissible que pas un seul organisme gouvernemental ne puisse répondre à nos questions sur la nature légale de cette mesure ni sur son imputabilité. **Surprenant aussi qu'on ne puisse pas nous fournir de preuve factuelle de son innocuité pour la santé et l'environnement.**

Nous sommes outragés non seulement par le manque de réponses des autorités et par leur manque de transparence, mais surtout d'être bientôt pris comme cobayes humains forcés de boire un produit scandaleusement impropre à la consommation humaine par sa nature réelle et légale, sans trouver parmi nos élus une personne qui par son ouverture d'esprit et son sens du devoir prendrait le dossier en main pour mener une investigation sérieuse sur nos allégations solidement fondées et ainsi assurer la protection de nos droits et de nos libertés?

Est-ce trop demander pour des citoyens vivant dans une société dite démocratique?

Chose certaine, cette situation aberrante a déjà trop duré et elle nourrit notre détermination à poursuivre le combat contre les instances du MSSS et ses DSP. Il est urgent de dénoncer le mépris des autorités gouvernementales locales et provinciales envers près de 17 000 Trifluviens signataires de notre pétition qui refusent de recevoir une «médication collective coercitive»... sans leur consentement éclairé.

Pouvons-nous espérer que nos représentants à l'Assemblée nationale se penchent au moins sur le problème légal de la fluoration et son inacceptabilité sociale? Aurons-nous l'occasion de nous asseoir avec ceux-là pour exposer les nombreux faits inquiétants sur la nature illégale des produits chimiques servant à la fluoration, faits que les autorités de la santé du MSSS refusent même d'envisager tellement elles mettent d'effort à se convaincre d'avoir raison.

Localement, depuis février 2014, le maire de Trois-Rivières maintient sa ligne de conduite en

répétant: «Le débat est clos .., question suivante» pour clouer le bec aux opposants. Nous récoltons semaine après semaine des nouvelles informations qui appuient fortement nos revendications citoyennes d'obtenir une eau saine sans fluorures toxiques et illégaux ajoutés.

Les députés qui siègent à la Commission de la santé et des services sociaux devraient prendre en délibéré le fait du manque de suivi des recommandations du rapport d'avril 2013 et ainsi exiger l'abolition de cette mesure périmée et nocive et son remplacement par des mesures socialement plus acceptables avec l'aide des dentistes et hygiénistes dentaires. Ceux-ci feraient de l'éducation pour tenter d'améliorer la santé bucco-dentaire des citoyens plutôt que de leur imposer des produits illégaux et impropres à la consommation humaine.

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine (CTETS): Joan Hamel, Philippe Giroul, Christiane Bernier.

Le Front commun pour une eau saine (FCES): Gilles Parent, Mireille Guay.

La Coalition Eau Secours!: Martine Chatelain, Jean-Yves McGee.

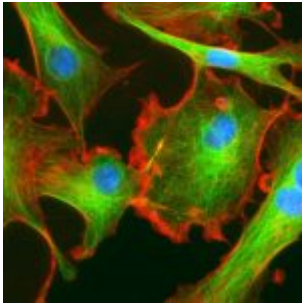
Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



En bref - Glissement de terrain meurtrier en Ouganda



Flashback - Les dangers du fluor



Le Fluor et l'Aluminium : Danger



France : une enquête relève les troubles de santé des riverains d'antennes-relais